



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Interrégionale de la Mer  
Manche Est – Mer du Nord**

**Service Réglementation et Contrôle des  
Activités Maritimes**  
*Unité Réglementation des Ressources Marines*

Le Havre, le 18 avril 2024

**Participation du public aux décisions des autorités de l'État ayant une incidence sur  
l'environnement**

**Synthèse des observations reçues lors de la consultation publique relative au projet d'arrêté  
portant réglementation de la pêche des poissons migrateurs dans la partie maritime des  
estuaires, fleuves, rivières et canaux de Normandie pour la période 2024-2025**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Compte tenu des enjeux environnementaux et conformément aux articles 7 de la Charte de l'environnement et L.123-19-1 du Code de l'environnement, le projet d'arrêté suivant a été soumis à la consultation du public entre le 04 au 25 mars 2024 inclus :

Arrêté portant réglementation de la pêche des poissons migrateurs dans la partie maritime des estuaires, fleuves, rivières et canaux de Normandie pour la période 2024-2025

Ce projet a été mis en ligne sur le site internet de la DIRM MEMN (Direction Interrégionale de la Mer Manche est – Mer du Nord) ainsi que sur celui de la préfecture de la région Normandie.

De plus, une information par voie électronique a été diffusée lors du lancement de la consultation publique aux partenaires réguliers de la DIRM MEMN sur les sujets relatifs à la pêche.

Nombre d'observations reçues pendant le délai fixé : 0

Synthèse des observations reçues : non lieu